

## MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

1. Signature du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) engageant le SAVS et la personne.
2. Signature du PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) au bout de 6 mois et évalué annuellement.
3. Rencontres avec les partenaires en fonction des besoins.

## NOS COORDONNEES

**SAVS**  
14 rue Gutenberg  
51100 REIMS

Tél. : 03.26.35.19.49

Fax : 03.26.24.13.98

Service :

[savs.samsah@associationlamitie.fr](mailto:savs.samsah@associationlamitie.fr)

Chef de service :

[n.quelin@associationlamitie.fr](mailto:n.quelin@associationlamitie.fr)

## NOS HORAIRES

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; et le samedi de 8h30 à 12h30.

Merci de nous contacter par téléphone avant de vous rendre dans les locaux.

La permanence administrative est assurée par 2 CESF et a lieu le mardi de 14h à 15h  
L'équipe est présente pour vous aider dans vos démarches : dossiers d'accès aux droits, contact et orientations vers les organismes.

## PLAN D'ACCES



*Association l'Amitié*

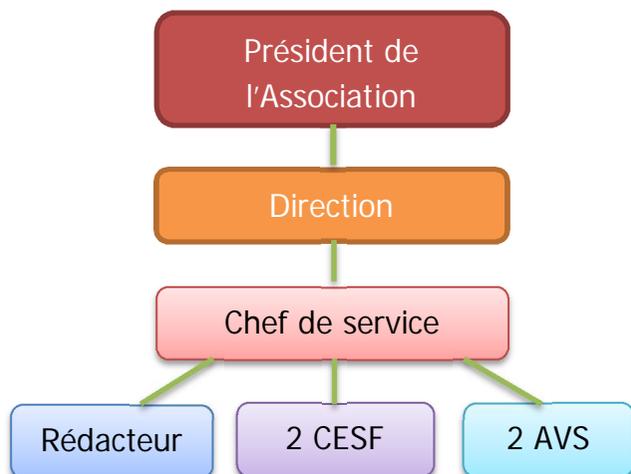
## S.A.V.S

### Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Pour adultes souffrant de handicap psychique



## ORGANIGRAMME DU SERVICE



## NOS MISSIONS

Le chef de service a pour mission principale d'encadrer les équipes et définit les actions engagées auprès des usagers.

Le Rédacteur gère et vous informe de votre situation administrative. Il vous accueille, vous écoute et fait le lien avec l'équipe.

Les CESF ont pour mission d'évaluer et favoriser l'autonomie administrative et budgétaire ; de faire le lien avec les partenaires ; d'orienter en fonction des besoins.

Les AVS ont pour mission d'accompagner, valoriser, stimuler la personne dans les actes de la vie quotidienne.

## L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

### Vie quotidienne

Conseil en hygiène  
Accompagnement aux achats  
Orientation et découverte de l'environnement.

Conseil en aménagement, Pratique culinaire  
Entretien ménager.

### Démarche administrative et budgétaire

Budget, Démarches diverses.

## L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

### Conseil à la Vie Sociale

Renommé « atelier des idées »  
Il a lieu une fois par trimestre. Lieu d'expression pour les usagers afin qu'ils soient acteurs de leur accompagnement : choix des sorties et activités prévues, élection des représentants des usagers, activités et vie du service, ....

### Ateliers

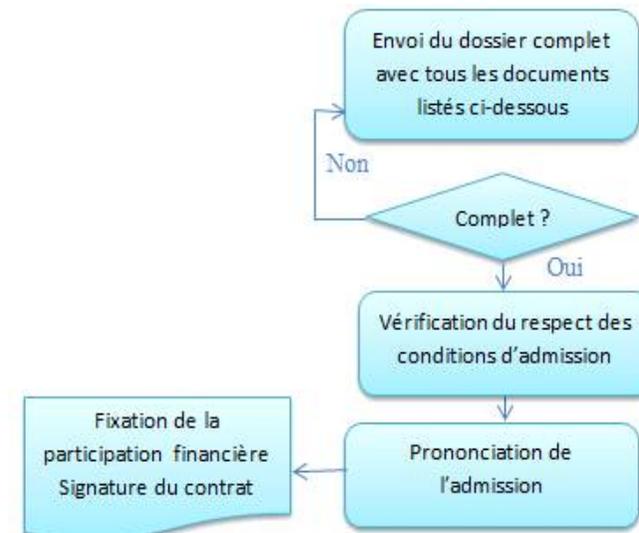
Tous les mois, un atelier est organisé, choisi par les usagers par le biais de la boîte à idées et validé lors du Conseil à la Vie Sociale.

### L'info en toute saison

Document élaboré une fois par trimestre avec les usagers sur les thèmes de la vie quotidienne.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé entre 20 et 60 ans pour une 1<sup>ère</sup> demande
- Etre volontaire pour un accompagnement
- Etre suivi par un secteur prenant en charge les troubles psychiques (CMP, CAMP, HJ, ...)
- Vivre dans un logement indépendant
- Avoir une notification MDPH avec mention SAVS en cours de validité



### LISTE DES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR

- Notification d'orientation MDPH avec mention SAVS en cours de validité ;
- Copie lisible de la Carte d'identité recto-verso, ou passeport ou titre de séjour en cours de validité ;
- Photocopie du jugement de mesure de protection s'il y a lieu ;
- Dernière quittance de loyer ;
- Attestation de paiement récente de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) par la Caf ou la MSA ;
- Justificatifs de toutes les ressources des personnes vivant au foyer (3 dernières fiches de salaires, notifications de retraites principales et complémentaires, pensions et rentes d'invalidité, rente accident du travail, allocations veuvage, pensions alimentaires, ...) ;
- La notification d'attribution par la CDAPH de l'AAH ;
- Dernier avis d'imposition sur le revenu recto verso et faisant apparaître le détail des revenus.